

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC -LABARDE -LAMARQUE  
- LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC - SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Étaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

**Concerne : 10-24 Élaboration du Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics (PAVE) – Consultation de bureaux d'études – Autorisation**

Par délibération 09-80 du 3 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé de confier à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, sous réserve de l'accord des Communes à lui déléguer cette tâche.

Afin de pouvoir réaliser ce plan, il vous est proposé, à partir d'un cahier des charges, d'autoriser Monsieur le Président, à consulter des bureaux d'études susceptibles de réaliser le diagnostic préalable à l'élaboration du PAVE.

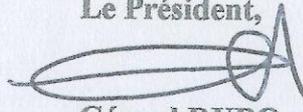
Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, il a été convenu que ce diagnostic portera aussi sur l'accessibilité des Établissements Recevant du public (ERP), de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> catégorie, afin que, fin 2010, l'ensemble des Communes tout comme la Communauté de Communes puissent être en conformité avec la Loi.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► autorise Monsieur le Président à consulter des bureaux d'études, en vue de l'élaboration du Plan d'Accessibilité pour la Voirie et les Espaces publics (PAVE), sur l'ensemble du territoire communautaire.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,  
  
Gérard DUBO

## Acte à classer

DL10-24

| 1              | 2              | 3                  | 4                               | 5           | 6      |
|----------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------|--------|
| En préparation | Pour signature | Prêt à transmettre | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-03-29T14-22-07.00 ( MI22595188 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-24-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics  
- consultation de bureaux d'études

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme  
2.1.6. autres

Acte : 10\_24.PDF

Préparé

Le 29/03/10 à 14:14

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 29/03/10 à 14:22

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 29/03/10 à 15:34